


JE SUIS EN ARRÊT MALADIE LONGUE DURÉE : TOUT SE RÉGLERA À MON RETOUR

N'attendez pas ! Il est essentiel d'échanger avec l'entreprise et le médecin du travail pour préparer son retour dans les meilleures conditions. Cela permettra de connaître les démarches à initier pour reprendre votre poste avec les adaptations déjà mises en place. Certaines aides pourront être mobilisées : bilan de compétences, essai encadré, aménagements de poste, construction d'un nouveau projet professionnel... **En arrêt maladie de longue durée, je peux être à l'initiative de la mise en place du rendez-vous de liaison.**

Des solutions existent pour concilier handicap et emploi.
parlons-en !

Une production réalisée à l'occasion de la semaine de la Qualité de Vie au Travail du 19 juin au 23 juin dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph